



Motifs de la décision

Décret visant à transposer les articles 14.5 et 14.7 de la directive efficacité énergétique relatifs à la promotion de l'efficacité énergétique en matière de chaud et de froid

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 28 05 2014 au 19 06 2014 inclus sur le projet de décret susmentionné. Une contribution a été déposée sur le site de la consultation :

<http://www.vie-publique.fr/>

Les services de la DGEC en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note de la remarque reçue. Cette unique observation n'appelait pas de suites à donner.